



Résumé de l'audition du p-dg de Météo-France (JM Lacave) au Sénat en date du 3 octobre 2018

Des parlementaires s'interrogent depuis plusieurs années sur les conditions financières extrêmement contraintes auxquelles est confronté Météo-France. Le p-dg a été auditionné par la Commission du développement durable du Sénat, en partie dans le cadre de la préparation de la Loi de Finances 2019. Voici un résumé de 3 pages du [compte-rendu \(de 12 pages\) publié sur le site du Sénat](#).

Après avoir décrit le contrat d'objectif et de performance (COP) convenu entre Météo-France et le ministère, après avoir précisé la baisse d'effectifs imposée par le ministre, - 475 personnes sur 5 ans, puis l'impérieuse nécessité de renouveler le supercalculateur, le p-dg explique que " nous suivons trois pistes : l'automatisation de diverses tâches, ce qui n'est socialement pas facile à faire admettre au sein de l'établissement. En outre, notre présence territoriale va fortement diminuer : nous ne maintiendrons sur le territoire que le strict nécessaire et nous privilégierons les communications via Internet. Enfin, nous tiendrons compte de la saisonnalité de la météo pour organiser nos équipes. " Il décrit l'organisation territoriale que la direction générale (DG) a prévu pour 2022 avec "un centre à Grenoble et un à Tarbes pour surveiller l'état de la neige et les risques d'avalanche", "certains centres conservés pour la maintenance" et "tout le reste sera centralisé sur Toulouse".

Il présente le budget de Météo-France et les difficultés à financer le renouvellement du supercalculateur d'ici cinq ans. Malgré un rendement de 12 fois l'investissement tel que validé par une étude socio-économique, le p-dg pointe le ministre comme ayant "cependant demandé de réduire l'investissement à 144 millions" pour 174 prévus initialement. Dans la version audio, on comprend que la puissance de calcul ne sera dès lors pas multipliée par 5 mais seulement par 4,2. Par ailleurs, concernant le supercalculateur, l'Etat "versera 26,4 millions au lieu des 34,4 millions nécessaires, soit 8 millions de moins sur la période et il [l'Etat] prévoit 5 millions pour 2019 au lieu des 10 que nous attendions", tandis que « notre fonds de roulement devrait ainsi passer de 33 à 12 millions d'euros ». « Les dépenses d'accompagnement pour le personnel initialement estimées à 11 millions ne s'élèveront in fine qu'à 5 millions. Ces dépenses sont essentielles pour aider les agents à accepter ces bouleversements. » Tout donne le sentiment que le ministère lâche Météo-France !

Le p-dg évoque ensuite le climat, avec la suite de la COP 21 : un "objectif pour 2100 [d']un réchauffement nettement inférieur à 2 degrés par rapport à l'ère préindustrielle. Avec les engagements actuels, nous allons plutôt vers un réchauffement de 3 degrés" et la capacité de Météo-France à fournir de nombreuses données sur le climat depuis les années 1950, comme les pluies extrêmes en région méditerranéenne, les sécheresses... Il évoque aussi la fourniture de "données pour évaluer le climat futur. Ainsi, les étés de 2003 et de 2018 seraient considérés comme des étés frais en 2050, si aucune politique climatique n'est menée".

Les questions - réponses s'en suivent. En voici quelques-une des plus marquantes :

M. Guillaume Chevrollier. - Nous avons besoin de Météo-France pour mieux anticiper les changements climatiques mais il vous est demandé en même temps des efforts budgétaires importants. Votre plaidoyer pour financer le supercalculateur est convaincant mais le compte n'y est pas, alors que la France devrait entraîner la communauté internationale. [...]

M. Jean-François Longeot. - Vous estimez qu'un plan de 5 ans est plus facile à mettre en oeuvre que des coupes imposées année après année. Mais aurez-vous encore la possibilité d'éclairer les décideurs en 2022 ?

M. Jean-Marc Boyer. - Les évolutions scientifiques et technologiques permettent-elles de justifier les fermetures de centres que vous envisagez ? Quel sera l'avenir de la station météorologique au

sommet du Puy-de-Dôme ? Ce site fera-t-il partie des 30 centres encore en activité en 2022 ?

M. Claude Bérít-Débat. - La réduction des effectifs ne se fera-t-elle pas au détriment des territoires très ruraux ? Les services offerts offerts aux agriculteurs ne vont-ils pas disparaître ?

M. Patrick Chaize. - Le supercalculateur fournira des informations que les experts devront exploiter, puis diffuser. Avec la diminution du nombre d'agents, ces informations risquent d'être moins bien relayées. Une récente étude de France Stratégie prouve que les services rendus par Météo-France ont un bénéfice/coût de 4 pour 1. Ne pourrait-on s'appuyer sur cette étude pour maintenir les effectifs sur le terrain ?

Une étude sur les départements alpins a été commandée au Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD). Vous nous avez dit qu'il n'y aurait plus que deux centres dédiés à la montagne. La présence sur ces territoires n'est-elle pas indispensable ?

Êtes-vous convaincu du bien-fondé de la future organisation de Météo-France ?

Le p-dg M. Jean-Marc Lacave répond à cette première série de questions :

Je suis convaincu par le projet que j'ai présenté, mais le fonctionnement de Météo-France va bien évidemment évoluer et il va nous falloir apprendre à délivrer des services à distance. Les clients, les préfets, les collectivités locales n'aiment pas cela, surtout en cas de phénomènes extrêmes. À part les situations de crise, je suis persuadé que les services peuvent être rendus de façon numérique, par exemple par visioconférences.

Les modèles numériques ne suffisent pas à modéliser une avalanche : les constatations humaines continueront à être nécessaires. Nous devons donc nouer des partenariats beaucoup plus étroits qu'aujourd'hui avec les pisteurs, les guides, les gendarmes pour qu'ils nous délivrent les informations utiles. Nous pourrions alors faire jouer notre expertise. En outre, comme il n'y aura pas de mutations forcées, nos agents de Chamonix y resteront basés, même s'ils seront fonctionnellement rattachés à Grenoble.

La direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises nous interpelle régulièrement sur les vigilances qui ne doivent être ni trop nombreuses, ni trop rares. Il est toujours très difficile d'anticiper l'intensité et la localisation des phénomènes orageux : il nous arrive donc de nous tromper, même si j'ai le sentiment que nous nous améliorons progressivement.

Le centre de maintenance du Puy-de-Dôme ne sera pas fermé.

Seconde série de questions :

M. Didier Mandelli. - Si l'État s'imposait à lui-même ce qu'il impose à Météo-France, avec 15 % d'effectifs en moins, le problème du déficit budgétaire serait réglé dans l'année.

Lors de la discussion avec la ministre, nous avons évoqué l'érosion du trait de côte et elle nous avait répondu que le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema) se livrerait à des simulations. Avez-vous été associé à cette réflexion ?

Mme Martine Filleul. - Les analyses humaines restent indispensables pour évaluer la survenance de phénomènes dangereux. La robotisation n'induit-elle pas un risque ?

M. Jean-Michel Houllégatte. - Dans un écrit, Nicolas Hulot reconnaît qu'un euro investi dans les calculateurs génère 12 euros de valeur ajoutée. Il indique que « les résultats de cette étude prendront pleinement leur place dans la démarche Action publique 2022 ». Dans le rapport de France Stratégie, il est écrit que « les bénéfices socio-économiques apportés par Météo-France sont évalués entre 1 et 2,5 milliards d'euros par an ». Le budget pour 2019 tient-il compte de ce rapport ?

M. Christophe Priou. - En mars 2018, une information syndicale relayée par la presse indiquait que la direction de Météo-France prévoyait la fermeture de l'agence de prévision et de conseil pour la Loire-Atlantique qui comptait, à l'époque, 12 salariés, l'agence étant absorbée par la direction interrégionale de Rennes. Qu'en est-il ? Les prévisions littorales sont en effet essentielles, d'autant que le tourisme est la première économie nationale.

Mme Pascale Bories. - Je souhaiterais compléter les questions de mes collègues, notamment en matière de vigilance et d'alerte. On est souvent confronté à une problématique de limite territoriale, voire départementale. Le département du Gard, auquel j'appartiens, s'étend sur une vaste zone

géographique qui va des Cévennes au littoral, s'étirant vers l'Est. Nous recevons cependant tous la même alerte vigilance. Ne peut-on affiner ces prévisions ?

Comment déterminez-vous les limites territoriales ? En effet, l'est du Gard, bien que météorologiquement très proche du Vaucluse, est cependant concerné par l'alerte vigilance de l'ensemble du département.

Le p-dg M. Jean-Marc Lacave répond en expliquant l'importance de l'expertise humaine (!) :

Nous avons fait le choix de robotiser les informations basiques. J'estime en effet que le plus important n'est pas de donner une température exacte à un ou deux degrés près. Cependant, nous ne robotisons pas les informations sensibles relatives aux phénomènes extrêmes.

En France, nous avons conservé sept grandes régions. Au Royaume-Uni, le service météorologique est entièrement centralisé, mais la climatologie et l'orographie ne sont pas comparables à celles de la France, où il existe une façade maritime, des montagnes, un arc méditerranéen et des zones climatologiques multiples.

En France, nous avons fait le choix de ne pas tout centraliser, et j'espère que cela continuera après 2022 car, en matière de phénomènes dangereux, l'expertise doit demeurer humaine. Rien ne vaut une intervention humaine pour établir une prévision fine. On est bien sûr satisfait de disposer d'un grand nombre de modèles d'observation et de données, mais c'est l'homme qui est le mieux à même de réaliser la synthèse au sujet de phénomènes à enjeux.

J'ai parfois vu les mêmes machines prévoir qu'un orage se dirigerait à droite et, une heure plus tard, de le prévoir à gauche. En effet, les phénomènes d'orages très localisés, en particulier sur l'arc méditerranéen, ne sont pas encore suffisamment modélisés ni observés dans leur état initial de façon satisfaisante pour que l'on se fie uniquement à la machine. C'est toute la base de l'architecture de demain de Météo France.

Je n'ai pas suffisamment parlé de France Stratégie. Je vois que vous connaissez fort bien les études qui ont été produites, l'une sur le supercalculateur, l'autre sur l'apport en argent de Météo-France dans la fourchette d'1 à 2,5 milliards d'euros. Comment en tient-on compte dans le budget ? Je solliciterai un *joker* si vous le permettez. Je pense que cette étude a été prise en considération. Notre budget aurait-il été différent sans cela ? Je ne sais pas. Je ne veux pas porter la moindre critique à l'égard de mes tutelles, mais les voies de Bercy sont souvent impénétrables.

Nous travaillons sur l'érosion du trait de côte et le rôle de Météo-France, tout comme sur la communication. Météo France est à présent obligé de modéliser la partie superficielle de la mer, en particulier les vagues, les courants et la température qui interagissent avec l'atmosphère. On sait ainsi ce qui se passe sur les vagues hauturières, mais on est également amené à modéliser les vagues côtières, grâce à la bathymétrie fournie par le service hydrographique et océanographique de la marine (SHOM). C'est donc bien Météo-France qui travaille aujourd'hui sur l'érosion du trait de côte, en étroite collaboration avec le Cerema.

Il n'y a pas de souci avec le service de maintenance et d'observation ou en matière aéronautique, mais il est vrai que la gestion de la coexistence entre Nantes et Rennes n'est guère facile.

La question concernant la limite départementale est une excellente question. De fait, l'objectif est d'adopter une démarche infra-départementale. Aujourd'hui, nous ne savons pas le faire. Cela signifie des zones géographiques plus restreintes et des maillages très précis, que nous ne sommes pas capables de mettre en place. Il faut aussi tenir compte de l'articulation avec les collectivités et les préfets, qui ont autorité sur le département. On y travaille toutefois, car c'est absolument nécessaire.

Une dernière question concerne Predict :

Mme Christine Lanfranchi Dorgal. - Les collectivités peuvent également s'abonner à Predict Services, qui est une start-up dans laquelle vous possédez une participation...

M. Jean-Marc Lacave. - Ce n'est plus une start-up. Elle a maintenant un certain nombre d'années. Il s'agit d'une filiale intéressante de Météo-France qui permet de gérer les plans communaux de sauvegarde. J'ai pu le constater à Lourdes, où Predict Services a alerté le maire afin qu'il fasse évacuer un parking en bord de rivière menacé par la crue.

M. Gérard Cornu, président. - Merci pour la précision de vos réponses. La commission du développement durable est attentive à ce que représente votre institution.